

CONSEIL GENERAL

Séance constitutive du jeudi 28 avril 2016, à 20h15

Présidence	M. Stefan TRUEMPLER, Doyen
Présents-es	46 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes MM. Milan ANDRIC – Milica ANDRIC – Philippe AYER – Jacqueline BALMAT - Valentin BARD - Nicole BARDET – Frédéric BERSET – Alain BOSSON – Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Eric BUCHMANN - Stéphanie CHOFFLON – Simon CODOUREY – Corine CUDRE-MAUROUX – Nicolas DAFFLON – Charles DECRIND - Achille DEILLON – Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY – Olivier ELTSCHINGER - Corinne FINGER – Patrice GEINOZ – Christophe GILLON – Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN – François HELFER - Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Philippe JORDAN – Stefanie LOSEY – Fanny LUDI – Christelle MASUR LUU – François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC – Jean-Yves PYTHON – Sébastien RODI – Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID – Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Christine VALLELIAN – Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR
Excusés-es	pour le Conseil général Mme Jacqueline BOURQUI M. Didier ECOFFEY
Absents	Mme Ana Filipa BAPTISTA SILVA M. Jean-Pierre AEBERHARD
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres MM. Dominique BUTTY, syndic – Jean-Denis CORNU, vice-syndic Mme Micheline POULIN, conseillère communale MM Pascal DELABAYS –Didier DEMIERRE – Luc BARDET – Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER, conseillers communaux pour l'Administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, secrétaire

« Interprétation de la Fanfare ».

« Applaudissements. »

« Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Messieurs les Représentants de la Presse,
Cher Public,

En tant que Doyen, j'ai l'honneur de présider cette honorable assemblée qu'est la séance de constitution du Conseil général. Conformément à l'art. 12 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes du 28 décembre 1981, je vous informe que cette séance du Conseil général sera enregistrée afin de faciliter l'établissement du procès-verbal. »

EXCUSES

Excuses reconnues valables de :

- Mme Jacqueline BOURQUI.
- M. Didier ECOFFEY.

ABSENCES

- M. Jean-Pierre AEBERHARD.
- Mme Ana Filipa BAPTISTA SILVA
qui ne peut pas siéger en raison de sa non-assermentation.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **46 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. Stefan TRUEMPLER, Doyen d'âge, Président.
2. Désignation de cinq scrutateurs pour former le Bureau provisoire.
3. Election du/de la Président-e du Conseil général pour 2016.

4. Election du/de la Vice-Président-e du Conseil général pour 2016.
5. Election de cinq scrutateurs-trices pour la période administrative (Bureau du Conseil général).
6. Election de cinq scrutateurs-trices suppléants-es pour la période administrative.
7. Election des membres de la Commission financière
 - 7.1. Fixation du nombre des membres de la Commission.
 - 7.2. Election des membres.
8. Election des membres de la Commission d'aménagement
 - 8.1. Fixation du nombre des membres de la Commission.
 - 8.2. Election des membres.
9. Election des membres de la Commission des naturalisations.

L'ordre du jour proposé ne comprend pas de rubrique « Divers », étant donné qu'il s'agit d'une séance constitutive, dont les objets à traiter sont fixés par la Loi.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CET ORDRE DU JOUR.

M. le Président considère cette assemblée comme valablement constituée et apte à délibérer.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. STEFAN TRUEMPLER – DOYEN D'AGE, PRESIDENT

Projection des vitraux

Ban/Werro *« Il y a exactement 475 ans, ici, exactement à l'endroit où nous sommes, nos prédécesseurs regardaient ce vitrail. Comme c'était la coutume, il avait été offert avec toutes les fenêtres en verre du nouvel hôtel de ville, aux citoyens et autorités de Romont, par des cités, notables, et entrepreneurs de la région, comme signe de bonnes relations. Je ne vous en dis pas plus. Vous pouvez admirer ce joyau au Vitromusée, qui a pu le rapatrier récemment. Ce vitrail nous invite à contempler, telles des « citations visuelles », quelques vues de Romont immortalisées sur verre par des artistes.*

Agnus Drapeir *A découvrir dans les vestiges de l'extraordinaire verrière de la Collégiale que le comte de Savoie a offert aux Romontois en 1460, voici probablement le premier aperçu artistique de la ville blottie sur sa colline. Il y a des tours et donjons, on croit y voir le clocher de la collégiale, peut-être le château, le tout couronné de boules et fanions dorés qui semblent avoir particulièrement plu à l'artiste. Que cette image nous rappelle, chers collègues, l'honneur et le devoir que nous avons de mettre en valeur un patrimoine historique magnifique. Cette tâche doit naturellement rester une priorité parmi tous nos défis urbanistiques - rien de plus passionnant comme objectif que de marier un tel cadre historique superbe avec un centre commercial attrayant, vivant et agréable !*

Broillet *Voici en 1917, peint par Henri Broillet, déjà « La Ville au Vert » ! La fameuse silhouette se profile entre des verres colorés sertis dans un réseau de plomb marqué – une image qui évoque les couleurs et horizons politiques, dont le jeu de nuances et de contrastes se déploie à merveille dans des structures bien organisées. Avec ses feuillages aux verts changeants du premier plan, le vitrail créé il y a 100 ans, ne manque pas d'une certaine actualité politique non plus !*

Cingria *Ce vitrail, créé par Alexandre Cingria, offre par de nombreuses personnalités de Romont à l'architecte Fernand Dumas, nous fait penser aux personnes qui se sont et qui vont s'engager pour cette ville, dans un esprit entrepreneur. Lançons ici, à l'image de la silhouette rouge qui semble palpiter au cœur du vitrail, un appel ardent de vivre la proximité à Romont ! D'y privilégier et faire vivre les commerçants locaux, les boulangers, bouchers, services dans tous les secteurs, jusqu'aux agriculteurs.*

André Sugnaux *Et voici pour terminer la silhouette bien connue couronnant cette fois-ci une mosaïque pétillante et colorée, dédiée à la population de cette ville. Femmes et hommes engagés dans un tourbillon d'activités professionnelles, sociales, culturelles et sportives – c'est pour eux que nous sommes ici. Pour eux, nous nous mettons à notre tâche maintenant.*

Avant d'entamer la séance, je remercie Monsieur Bard, notre Secrétaire communal, pour la préparation de cette séance. Nous saluons les Représentants de la Presse et remercions la Fanfare de Romont et ses tambours, sous la direction de M. Stéphan COTTET et M. Baptiste MOREL, pour l'encadrement musical de cette Assemblée solennelle. »

« Interprétation de la Fanfare. »

« Applaudissements. »

2. DESIGNATION DE CINQ SCRUTATEURS POUR FORMER LE BUREAU PROVISOIRE

Conformément à l'art. 30 al. 2 de la Loi sur les communes et sur propositions des Partis politiques, **M. le Président** propose les personnes suivantes pour former le Bureau provisoire

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| ■ Pour le Parti Démocrate-Chrétien | M. Charles DECRIND. |
| ■ Pour le Parti Socialiste | Mme Milica ANDRIC. |
| ■ Pour le Parti Libéral Radical | Mme Jacqueline BALMAT. |
| ■ Pour l'Union Démocratique du Centre | M. Christophe SCHMOUTZ. |
| ■ Pour Les Verts | Mme Ophélie BRODARD. |

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE QUE CES CINQ PERSONNES FONCTIONNENT COMME MEMBRES DU BUREAU PROVISOIRE.

Les membres du Bureau provisoire sont priés de prendre place à côté de M. le Président.

Avant d'aborder les élections du/de la Président-e et du/de la Vice-Président-e pour 2016, **M. le Président** rappelle que, selon l'art. 32 de la Loi sur les communes, le/la Président-e et le/la Vice-Président/e sont élus-es pour une période de 12 mois.

Ainsi, les élus-es resteront en fonction jusqu'en avril 2017 env.

3. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT/E DU CONSEIL GENERAL POUR 2016

Les élections qui auront lieu ce soir se dérouleront en référence à la Loi sur les communes et à son règlement d'exécution. Comme de nombreuses modifications sont intervenues dernièrement, **M. le Président** juge utile de rappeler le contenu des articles suivants

■ **Art. 46 de la Loi sur les communes – élection**

1

Sous réserve de l'alinéa 1bis, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats-es sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

■ **Art. 9b du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes - élection sans scrutin**

Si le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, la présidence vérifie si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. A défaut d'une telle demande, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin.

■ **Art. 9c du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes – scrutin de liste**

Seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles.

■ **Art. 9e du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes – candidatures au 2^e tour d'élection**

1

S'il reste des sièges vacants après le premier tour d'élection, il est procédé à un deuxième tour d'élection.

2

Sont admises au deuxième tour les personnes candidates non élues au premier tour, jusqu'à concurrence du double des sièges encore à pourvoir. Elles prennent rang dans l'ordre des voix obtenues au premier tour.

3

Les personnes candidates non élues au premier tour peuvent se retirer. Elles peuvent être remplacées par une autre personne candidate.

4

Lorsque le nombre de candidatures résultant de l'alinéa ² et, le cas échéant, de l'alinéa ³ est égal ou inférieur au nombre des sièges encore à pourvoir, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin.

M. le Président se référera ultérieurement à d'autres articles de lois, si nécessaire.

En date du 6 avril dernier s'est déroulée une séance regroupant les Présidents et Responsables des Partis politiques romontois. Au terme de cette rencontre, les représentants des Partis politiques ont convenu d'un tournus concernant les présidences et vice-présidences du Conseil général.

Selon ce qui a été convenu entre les Partis politiques, la première présidence de la législature devrait être accordée au Parti Socialiste qui a proposé la candidature de **M. Vincent BRODARD**.

Aucune autre candidature n'est proposée et la tenue d'un scrutin de liste n'est pas souhaitée. Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** félicite **M. Vincent BRODARD**, et lui demande s'il accepte son élection.

M. Vincent BRODARD s'exprime comme suit :

*« M. le Doyen, Président,
Chers Collègues,*

Je voudrais commencer par vous lire quelques lignes du récent livre de Edwy Plenel intitulé « Dire Nous », en souhaitant qu'elles inspirent chacune et chacun d'entre nous, au lendemain d'une période post-campagne électorale qui a exacerbé certaines tensions politiques malsaines et à la veille d'une législature qui devra mobiliser toute notre énergie et notre cohésion.

Il est temps de dire NOUS.

Dire NOUS pour dessiner l'horizon des possibles, des volontés et des rêves, à rebours d'une politique aveugle aux causes et indifférente aux solutions, uniquement préoccupée d'intérêts immédiats et de profits personnels.

Le NOUS des exigences communes où s'imagine concrètement l'espérance, là où nous vivons, là où nous travaillons, là où nous habitons, dans tous ces lieux où nous faisons déjà route ensemble.

Ce NOUS des fraternités reconstruites, se rassemblant contre la chasse aux boucs émissaires, quels qu'ils soient.

Dire NOUS pour partir à la recherche d'un horizon des possibles en faisant chemin tous ensemble, dans le souci des plus fragiles et des moins protégés, des moins habiles et des plus exploités.

Dire NOUS, pour cesser de dire eux contre nous, nous contre eux, notre nous contre le leur, dans une guerre sans fin dont nous serons tous les victimes, nous comme eux.

Dire NOUS avec nos mots de tous les jours, en retrouvant leur sens véritable : la sécurité, que nous disons sociale, écologique, urbaine, rurale, démocratique ; le travail, dont nous défendons la valeur, la richesse et la dignité ; la patrie qui reconnaît tous les siens, tous ceux qu'y l'ont construite et rejointe, prolongée et rehaussée, sans distinction de croyance ou d'appartenance, de couleur de peau ou de pays d'origine.

Dire NOUS, donc pour inventer tous ensemble le oui qui nous manque, celui d'un peuple réuni dans sa diversité et sa pluralité autour de l'urgence de l'essentiel : la dignité de l'Homme, le souci du Monde, et la survie de la Terre. (Fin citation livre Edwy Plenel).

A la veille de prendre place au « perchoir », je me suis demandé quels objectifs je pourrais bien essayer d'atteindre durant cette année. J'entame ma 5^e législature et je pense avoir fait le tour des sujets traités par le Conseil général, avec son cortège d'espoirs et d'enthousiasme, mais aussi de déceptions et de frustrations.

Frustration, justement, celle que je ressens souvent face aux modestes prérogatives du Législatif communal dans notre Canton. Ce sentiment s'accompagne d'ailleurs d'un constat : ces dernières années, à mes yeux, le Législatif a ronronné dans un conformisme étroit et s'est contenté – à quelques trop rares exceptions près, d'entériner les propositions de nos neuf Sages. Difficile, dans ces conditions, d'enthousiasmer et de motiver la relève ...

Alors je crois avoir trouvé ma motivation pour accompagner cette année de présidence : je souhaite contribuer à faire du Conseil général autre chose qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions de l'Exécutif. Je vais donc proposer à cette noble Assemblée, après en avoir parlé au Bureau, évidemment, l'adoption d'un Règlement qui, autant que possible – c'est-à-dire conforme à la Loi – précisera et élargira son rôle, ses compétences et prérogatives dans le but de lui donner sa vraie place dans le fonctionnement de notre Commune.

J'espère que cette idée remportera votre adhésion et, dans cet esprit, je vous remercie et j'accepte mon élection. »

« Applaudissements. »

« Interprétation de la Fanfare. »

« Applaudissements. »

4. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL POUR 2016

Toujours selon le tournus convenu et sur proposition du Parti Démocrate-Chrétien (PDC), **M. le Président** présente la candidature de **Mme Christine VALLELIAN**.

Aucune autre candidature n'est proposée et la tenue d'un scrutin de liste n'est pas souhaitée. Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** félicite **Mme Christine VALLELIAN**, et lui demande si elle accepte son élection.

Mme VALLELIAN déclare accepter avec plaisir son élection et remercie les membres du Conseil général de leur soutien et leur confiance.

« Applaudissements. »

« Interprétation de la Fanfare. »

5. ELECTION DE CINQ SCRUTATEURS/TRICES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE (membres du Bureau)

Sur proposition des Partis politiques, **M. le Président** a reçu les candidatures suivantes comme scrutateurs/trices pour la période administrative 2016-2021 :

- | | |
|------------------|--------------------------------|
| ■ Pour le PDC | M. Didier ECOFFEY. |
| ■ Pour le PS | M. Patrice GEINOZ. |
| ■ Pour le PLR | M. François HELFER. |
| ■ Pour l'UDC | M. Frédéric BERSET. |
| ■ Pour Les Verts | Mme Fanny LUDI-BRODARD. |

Aucune autre candidature n'est proposée et la tenue d'un scrutin de liste n'est pas souhaitée. Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** félicite les nouveaux membres du Bureau nommés ci-dessus et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous confirment accepter leur élection.

Quant à **M. Didier ECOFFEY**, absent ce soir, il a d'ores et déjà annoncé qu'il acceptait son élection.

M. le Président remercie les membres du Bureau de leur engagement et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

« Applaudissements. »

Puis il passe la parole à **M. Nicolas DAFFLON**, Président de la Fanfare de Romont, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président,
Chers collègues du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Madame, Monsieur,

Au nom des membres de la Fanfare de Romont, je tiens à vous remercier de l'invitation à animer cette séance constitutive. C'est une belle occasion pour notre Société de se présenter aux Autorités. Dans les faits, la Commune de Romont soutient largement notre Fanfare, et c'est un devoir agréable pour nos membres de répondre positivement aux différentes invitations de la Commune à animer les prestations communales. Un très grand MERCI à Christian PERRIER, Conseiller communal en charge du dicastère du tourisme et de la culture, et ami de notre société, pour son inconditionnel soutien.

Notre Société est aujourd'hui composée de 50 membres. Nos directeurs sont Stéphan COTTET pour l'harmonie et Baptiste MOREL, actuel champion fribourgeois de tambours, pour les tambours. Nous mettons un accent tout particulier sur la formation des jeunes musiciens. Notre Corps de cadets, présidé par Olivier PITTET, est composé d'une classe de solfège, de différents groupes de tambours, d'un groupe de petits cadets et d'un groupe de cadets avancés. Actuellement, nous formons 40 jeunes à la pratique d'un instrument de musique.

Nos prochaines échéances musicales à venir s'enchaînent. Entre autres, je peux citer notre participation à la Fête des Musiques à Châtonnaye ce week-end du 30 avril et 1^{er} mai. Nous nous produirons devant le jury ce samedi à 16h50, puis dans la cantine à 19h35. Le dimanche, concours de marche à 10h30, puis participation au cortège l'après-midi. Nos plus grands cadets défileront également avec la Fanfare.

Le 11 juin, nous participerons à la Fête fédérale des musiques à Montreux en catégorie harmonie 1^{ère} catégorie. A noter que pour nous préparer à ce concours, nous participerons à deux concerts de préparation, l'un à La Joux le 20 mai, et l'autre à Villaz-St-Pierre le 25 mai. De plus, notre directeur Stéphan a émis le souhait d'inviter pour une journée musicale le compositeur de notre morceau de choix. Comme on n'aime pas trop contredire notre directeur, le compositeur Oscar NAVARRO sera présent pour une journée musicale. Il vient tout exprès de Madrid...

Ajoutez encore à ces prestations nos répétitions habituelles, nos participations à la Confirmation, à une Promotion militaire et à la Fête nationale... Notre traditionnel stand à la Braderie et notre participation au Comptoir de Romont comme invité d'honneur.

Pas de soucis, me direz-vous, nos chers musiciens communaux se reposeront la saison prochaine. Eh bien non ! Car nous serons en grande préparation pour les festivités de 2018. En effet, 2018 est synonyme, pour notre société, d'année de folie. En effet, nous fêterons nos 200 ans, nous inaugurerons une nouvelle bannière, et nous organiserons la Fête des musiques glânoises. Un comité d'organisation est sur pied. Il est présidé par Daniel Stern, ancien président de notre société.

Donc, si vous ne deviez retenir que trois points de mon intervention :

- *La Fanfare est très reconnaissante à la Ville de Romont pour son important soutien.*
- *En outre, nous voulons mettre en avant notre école de musique et nos cadets. C'est un bel apprentissage pour les jeunes. De plus, la formation que nous dispensons est excellente. Nous formons même des champions fribourgeois !*
- *Pour conclure, nous préparons dès aujourd'hui les festivités de 2018. Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir de superbes moments de convivialité dans notre ville autour du thème de la musique. Cependant, nous aurons besoin de votre soutien, de vos applaudissements, de vos bras... Bref, de votre présence !*

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de séance !

« Applaudissements. »

M. le Président remercie M. DAFFLON pour ses paroles, ainsi que la Fanfare.

6. ELECTION DE CINQ SCRUTATEURS/TRICES SUPPLEANTS-ES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE (suppléants/es des membres du Bureau)

Sur proposition des Partis Politiques, les candidatures suivantes sont proposées :

- | | |
|------------------|--|
| ▪ Pour le PDC | M. Thierry ECOFFEY. |
| ▪ Pour le PS | M. Mme Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR. |
| ▪ Pour le PLR | M. Valentin BARD. |
| ▪ Pour l'UDC | M. Patrice SCHMOUTZ. |
| ▪ Pour Les Verts | Mme Nicole BARDET. |

Aucune autre candidature n'est proposée et la tenue d'un scrutin de liste n'est pas souhaitée. Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres suppléants du Bureau et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous confirment accepter leur élection.

M. le Président remercie les suppléants-es des membres du Bureau de leur engagement et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

« Applaudissements. »

« Interprétation de la Fanfare. »

« Applaudissements. »

7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

7.1 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE

Selon entente entre les Partis politiques représentés au sein du Conseil général, il a été admis que la Commission financière sera composée de 10 membres pour la nouvelle période législative. S'agissant d'un nombre de membres pair, il appartiendra au Président de dite Commission de trancher en cas d'égalité.

Aucune autre proposition n'est formulée concernant le nombre de membres de la Commission financière.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE QUE LA COMMISSION FINANCIÈRE SOIT COMPOSEE DE 10 MEMBRES.

Selon entente entre les Partis politiques, la répartition souhaitée est la suivante (10 membres)

■ Pour le PDC	3 membres.
■ Pour le PS	2 membres.
■ Pour le PLR	2 membres.
■ Pour l'UDC	1 membre.
■ Pour Les Verts	1 membre.
■ Pour Horizons Nouveaux	1 membre.

7.2 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE

Conformément aux propositions reçues des Partis politiques, les candidatures sont

■ Pour le PDC	M. Christophe GIRARD.
	M. Thierry SCHMID.
	M. Jean-Marcel SCHMOUTZ.
■ Pour le PS	M. Olivier ELTSCHINGER.
	M. Nicolas SALAMIN.
■ Pour le PLR	Mme Corine CUDRE-MAUROUX.
	M. Philippe AYER.

- | | |
|--------------------------|--------------------------------|
| ■ Pour l'UDC | M. Alain BOSSON. |
| ■ Pour Les Verts | Mme Mme Stefanie LOSEY. |
| ■ Pour Horizons Nouveaux | Mme Corinne FINGER. |

Aucune autre candidature n'est proposée et la tenue d'un scrutin de liste n'est pas souhaitée. Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres de la Commission financière et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous déclarent accepter leur élection.

M. le Président remercie les nouveaux membres de la Commission financière de leur engagement et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

« *Applaudissements.* »

« *Interprétation de la Fanfare.* »

« *Applaudissements.* »

8. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

8.1 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

L'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire précise, en son alinéa 2, ce qui suit :

« La Commission d'aménagement est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par le Conseil général. »

Selon entente entre les Partis politiques représentés au sein du Conseil général, il a été admis que la Commission d'aménagement sera composée de 3 membres du Conseil communal et de 10 membres du Conseil général pour la nouvelle période législative.

Aucune autre proposition n'est formulée concernant le nombre de membres de la Commission d'aménagement.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE QUE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT SOIT COMPOSEE DE 13 MEMBRES (3 MEMBRES CC ET 10 MEMBRES CG).

Selon entente entre les Partis politiques, la répartition souhaitée est la suivante (10 membres du Conseil général)

- | | |
|--------------------------|-------------------|
| ■ Pour le PDC | 3 membres. |
| ■ Pour le PS | 2 membres. |
| ■ Pour le PLR | 2 membres. |
| ■ Pour l'UDC | 1 membre. |
| ■ Pour Les Verts | 1 membre. |
| ■ Pour Horizons Nouveaux | 1 membre. |

8.2 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Conformément aux propositions reçues des Partis politiques, les candidatures sont

- | | |
|--------------------------|--|
| ■ Pour le PDC | M. Achille DEILLON.
M. Bernard JAQUET.
M. Jean-Yves PYTHON. |
| ■ Pour le PS | Mme Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR.
M. Milan ANDRIC. |
| ■ Pour le PLR | M. Thierry ROPRAZ.
M. Christophe GILLON. |
| ■ Pour l'UDC | M. Denis GRANDJEAN. |
| ■ Pour Les Verts | Mme Fanny LUDI-BRODARD. |
| ■ Pour Horizons Nouveaux | M. Philippe JORDAN. |

Aucune autre candidature n'est proposée et la tenue d'un scrutin de liste n'est pas souhaitée. Dès lors, en conformité aux prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres de la Commission d'aménagement et leur demande s'ils acceptent leur élection.

Tous déclarent accepter leur élection.

M. le Président remercie les nouveaux membres de la Commission d'aménagement de leur engagement et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

« *Applaudissements.* »

« *Interprétation de la Fanfare.* »

« *Applaudissements.* »

9. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

L'article 8 du Règlement sur le droit de cité précise que la Commission communale des naturalisations comprend 11 membres. Selon entente entre les Partis, la représentation proposée est la suivante :

- 3 membres du Conseil communal.
- 8 membres désignés par les Partis politiques. Ces personnes peuvent être membres du Conseil général ou représentants des Citoyens romontois.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------|--|
| ▪ pour le Conseil communal | M. Dominique BUTTY, Syndic.
M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic.
M. Christian PERRIER, Conseiller communal. |
| ▪ pour le PDC | M. Thierry ECOFFEY.
Mme Vesna NEDELJKOVIC. |
| ▪ pour le PS | Mme Vesna PETROVIC.
M. Jacques MOREL. |
| ▪ pour le PLR | M. Valentin BARD. |
| ▪ pour l'UDC | M. Jean-Pierre AEBERHARD. |
| ▪ pour Les Verts | Mme Angela PITTET. |
| ▪ pour Horizons Nouveaux | Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER. |

Aucune autre candidature n'est proposée et la tenue d'un scrutin de liste n'est pas souhaitée.

Dès lors, **M. le Président** adresse ses félicitations aux nouveaux membres de la Commission des naturalisations, les remercie de leur engagement et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

« Applaudissements. »

CONCLUSIONS DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, **M. le Président** passe la parole à **M. Dominique BUTTY**, Syndic, qui s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président de cette séance constitutive,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,*

Au nom des Citoyennes et Citoyens de Romont, au nom du Conseil communal de Romont, je vous adresse mes félicitations pour votre entrée au sein du Conseil général à la suite des élections du 28 février 2016.

Lors de la dernière législature, il y avait eu l'entrée de 29 élus au Conseil général, ce qui représentait un renouvellement de 58 %.

Pour cette législature, 20 nouveaux élus intègrent le Conseil général, ce qui représente un renouvellement de 40 %. Le Conseil général se compose de 16 dames (32 %) et de 34 messieurs (68 %).

Je suis farouchement opposé à la politique des quotas mais j'encourage les Présidents de Parti à rechercher toutes les perles rares. A nous compagnons, la tâche de créer les conditions cadres nécessaires afin que toutes ces merveilles de la nature puissent apporter leur indispensable sensibilité à nos débats.

La plus jeune Conseillère générale est Madame Ophélie BRODARD, qui fêtera ses 20 ans au mois de novembre prochain. Trois jeunes ont également moins de 25 ans, à savoir

- Mme Milica ANDRIC.
- Mme Ana Filipa BAPTISTA SILVA.
- M. Charles DECRIND.

Félicitations à tous !

Mon expérience politique m'a appris à travailler avec une assemblée communale et je me réjouis de découvrir la politisation de la participation des citoyens.

Même si ces deux systèmes sont différents, il y a une constante. Ne jamais rechercher la question qui coince et fâche mais toujours avertir le responsable de la problématique qui sera évoquée afin que les débats restent constructifs et sereins. La source de tous les conflits provient d'un manque de communication. Si je ne peux vous extorquer une question, sachez que le Conseil communal et le Syndic auront toujours une oreille attentive. Au temps des moyens de communications numériques, il n'y a plus d'excuses au manque de partage des soucis.

L'atmosphère doit rester cordiale, toute dédiée à la recherche du bien commun.

Romont a tous les atouts. Nous devons travailler à la préservation de ce joyau et communiquer vers l'extérieur l'immense palette des qualités de notre Chef-Lieu. Je compte sur vous pour assurer le dynamisme de notre Cité qui, grâce aux bases solides qui la constitue, doit, par nécessité vitale, avancer. Nos prédécesseurs ont bâti une dynamique que nous nous devons de prolonger. A vu de la composition du Conseil général, nul doute que vous saurez maintenir la flamme.

Un dernier mot pour la Fanfare : Un grand MERCI pour votre prestation. Vous avez gagné facilement le cœur de votre Syndic. Marignan a demandé. Marignan a obtenu. BRAVO M. le Directeur.

Cette soirée s'est déroulée sans problème. Tous mes remerciements au Doyen, M. TRUEMPLER. Je me fais un plaisir de vous remettre ce délicieux nectar en guise de remerciements pour la parfaite conduite de cette soirée.

« Applaudissements et remerciements de M. TRUEMPLER. »

Monsieur le Nouveau Président du Conseil général, BRAVO pour cette flatteuse nomination. Nous qui nous sommes côtoyés avec délice au plénum du Grand Conseil, sachons continuer sur les merveilleux rails de la collaboration. MERCI. »

« Applaudissements... »

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses paroles. Avant de clore cette séance, il demande à la Fanfare de Romont de nous interpréter encore deux morceaux.

« Interprétation de la Fanfare. »

« Applaudissements. »

CONCLUSIONS DE M. STEFAN TRUEMPLER, DOYEN PRESIDENT

« En conclusion de cette séance constitutive du Conseil général – séance-concert -, je remercie vivement tous les membres présents pour leur assiduité, M. le Syndic et les membres du Conseil communal pour leur écoute patiente, la Fanfare de Romont pour ses brillantes interprétations, sous la direction de M. Stephan COTTET, Directeur, et M. Baptiste MOREL, Directeur des tambours.

« Applaudissements. »

Je réitère mes remerciements à M. le Secrétaire communal pour la totale et excellente préparation de cette séance constitutive. Je vous invite toutes et tous à l'apéritif qui sera servi au fond de la salle.

Sur ce, je lève la séance. »

« Applaudissements. »

Au nom du Conseil général

Le Doyen, Président



Stefan TRUEMPLER

Le Secrétaire



Yves BARD

Romont, mai 2016/hp